



République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

Arrêté municipal n° 065/2026

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À UN ADJOINT AU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WOLFISHEIM,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

Vu l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,

Vu l'élection de Monsieur Marc MILTENBERGER en qualité d'adjoint au Maire,

Considérant la nécessité d'assurer une gestion efficace et coordonnée des politiques communales,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de fonctions

Monsieur Marc MILTENBERGER, adjoint au Maire, reçoit délégation pour exercer, sous l'autorité et le contrôle du Maire, les fonctions suivantes :

1. Urbanisme et aménagement

- Urbanisme réglementaire et opérationnel
- Planification (PLU, procédures d'évolution, etc.)
- Suivi des opérations d'aménagement

2. Autorisations du droit des sols

- Instruction et suivi des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, autorisations de travaux, pose d'enseigne etc)
- Déclarations d'Intention d'Aliéner

3. Circulation, stationnement et mobilités

- Organisation de la circulation sur le territoire communal
- Réglementation du stationnement
- Développement et coordination des mobilités

République française

Département du Bas-Rhin Commune de Wolfisheim

4. Coordination voirie avec l'Eurométropole

- Suivi des travaux de voirie réalisés par l'Eurométropole
- Interface technique et politique avec les services métropolitains
- Remontée des besoins communaux et suivi des demandes

5. Relations avec l'Eurométropole de Strasbourg

- Représentation de la commune dans les échanges techniques et politiques
- Suivi des compétences transférées
- Coordination des projets intercommunaux

6. Cohérence territoriale et projets structurants

- Suivi des documents stratégiques
- Coordination des projets d'aménagement à l'échelle communale et intercommunale

Article 2 – Délégation de signature

Dans le cadre des compétences définies à l'article 1, délégation est donnée à Monsieur Marc MILTENBERGER pour signer :

- Tous actes, devis, décisions, correspondances et documents administratifs
- Tous arrêtés relatifs à la circulation et au stationnement
- Tous documents liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme

Article 3 – Exclusions

Sont exclus de la présente délégation :

- Le pouvoir de police administrative générale du Maire, à l'exception des arrêtés de circulation et de stationnement
- Les actes réglementaires de portée générale
- Les décisions budgétaires engageant la collectivité, sauf délégation spécifique
- L'organisation générale des services

Article 4 – État civil

Monsieur Marc MILTENBERGER reçoit délégation pour :

- Procéder à la célébration des mariages
- Exercer les fonctions d'officier d'état civil

République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

Article 5 – Exercice de la délégation

La présente délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire.
Elle peut être retirée à tout moment.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera publié et inscrit au registre des actes administratifs.

Il prend effet à compter de sa publication.

Article 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG, 31 Avenue de la paix - BP 51038 - 67070 STRASBOURG CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 8 : Le présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet du Bas-Rhin,
- M. le Procureur de la République,
- M. le Trésorier Principal,
- M. Marc MILTENBERGER, Adjoint au Maire

Fait à Wolfisheim, le 23/03/2026

Le Maire,
Eric AMIET

Notifié à l'intéressé le 23 mars 2026

Signature :



Accusé de réception en préfecture
067-216705517-20260323-AM230326_MM_65-AI
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026